



Arrondissement de Mulhouse

## **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2010**

### **1. Subvention à l'A.C.L**

Il a été alloué à l'ACL Zimmersheim une subvention de fonctionnement d'un montant de 2000 €.

### **2. Subvention à l' Association de Gestion de Soins à Domicile**

Il a été décidé d'allouer à l'Association de Gestion du service de soins infirmiers à domicile une subvention d'un montant de 100 €.

### **3. Acceptation de chèque : Groupama**

Le 04 juillet 2010, des orages très violents ont eu lieu à Zimmersheim entraînant les événements connus (coulées de boue, inondations...).

Dans le même temps, ces orages ont provoqué la mise hors service du variateur de l'ascenseur de la mairie, qui a dû être remplacé pour un montant de 4 646.70€.

Matériel couvert par l'assurance de la Commune, le Conseil Municipal a accepté le remboursement de 3 949.69€ adressé par Groupama Alsace.

### **4. Brigade Verte : Compétence et cotisation**

Considérant l'arrêté préfectoral du 10 décembre 2009, précisant que les Communes membres de la Communauté de Communes des Collines reprenaient chacune, compte tenu de la création de la M2A, leur compétence propre relative à la Brigade Verte, le Conseil Municipal a attesté de la reprise de la compétence « Brigade Verte » au niveau de la Commune et accepté son incidence financière.

### **5. Affaire Commune de Zimmersheim/consorts Nardin : accord amiable**

Considérant les pourparlers intervenus au sujet de l'indemnisation de M. Nardin pour l'expropriation des terrains rues de Bâle et du Haulengasse (1.66ares), augmentée d'une indemnité de emploi et des indemnités de procédure, le Conseil Municipal a approuvé les termes de l'accord amiable prévu entre les parties au titre de l'expropriation de ses terrains rue de Bâle et du Haulengasse.

### **6. Réfection et aménagement des trottoirs : rue de Dietwiller et rue de Rixheim**

Les marchés de travaux ont été attribués à l'entreprise KLEINHANS Espaces Verts-Habsheim pour, d'une part, la rue de Dietwiller à 15 698.10€, et d'autre part, la rue de Rixheim à 20 857.64€.



Arrondissement de Mulhouse

### **7. Régime indemnitaire des agents municipaux : modification des catégories d'agents bénéficiaires.**

Compte tenu du recrutement d'un nouvel agent technique au grade d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe non-titulaire ;

Le Conseil Municipal a décidé que les catégories d'agents bénéficiaires soient les titulaires, stagiaires et non-titulaires.

### **8. Création d'une zone de préemption au titre des espaces naturels sensibles : décision de principe.**

Les Départements sont compétents pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles, boisés ou non (d'après la loi n° 85-729 du 18 juillet 1985).

La Commune souhaiterait se voir déléguer, par le Département, ce droit de préemption qui permettra l'aménagement et la gestion de l'espace naturel sensible.

Considérant que la colline du Tannenwald-Zuhrenwald représente un site exceptionnel à préserver,

Considérant que la Commune de Zimmersheim souhaite préserver ce site représentant la ceinture verte du village,

Considérant qu'une couverture végétale appropriée des environs proches des zones résidentielles de la Commune permettrait d'éviter l'érosion des sols et les coulées de boue vers le village,

Considérant les événements climatiques récents rendant primordiale cette politique de protection des espaces naturels,

Le Conseil Municipal a décidé de faire part au Conseil Général du Haut-Rhin de sa volonté de pouvoir disposer du droit de préemption au titre des espaces naturels sensibles.

### **9. Décision Budgétaire Modificative : annulation de titre et régularisation de transferts ce charges.**

Considérant la clôture des comptes de la Communauté de Communes des Collines par la Trésorerie Mulhouse Couronne ; la double émission d'un titre de la Commune en 2007 et 2009 pour les transferts de charges vers l'EPCI concerné ; Il appartient donc à la Commune, sur avis de la Trésorerie, de procéder à l'annulation de cette double. Le Conseil Municipal a décidé d'autoriser les écritures comptables nécessaires à la validation de cette régularisation.

### **10. Acceptation de chèque : Gras Savoye Berger Simon**

La société d'assurance GRAS SAVOYE BERGER SIMON, plateforme de gestion prévoyance, a adressé à la Commune un chèque de 266.66€ correspondant au remboursement d'un trop-perçu relatif à la cotisation de la Commune pour l'exercice 2009. Le Conseil Municipal a donc accepté le chèque de GRAS SAVOYE BERGER SIMON de 266.66 € au titre de la régularisation de la cotisation de l'exercice 2009.